

Un 'Sénat' désigné par tirage au sort ?

v 2018 11 21

Comme l'on a aussi indiqué dans nos propositions, le nom d'un panel désigné par tirage au sort qui représenterait les citoyens est très important.

Nous trouvons que le nom 'Sénat' ne convient pas à la plupart des propositions. Un bon exemple de ce qu'un mauvais nom peut provoquer, c'est le nom 'démocratie' pour notre système politique. Le résultat, c'est que les personnes qui attrapent une aversion de notre système politique, attrapent aussi une aversion de la 'démocratie', tandis que notre système politique n'as pas beaucoup à voir avec la 'démocratie'. Une définition tel que système 'électoralelement représentatif' (interprétation art 33 Constitution par le Conseil d'État) ou 'particratie' est certainement plus réaliste.

http://classiques.uqac.ca/contemporains/dupuis_deris/francis/esprit_anti_democratique/esprit_anti_democratique.html

Se réclamant de la 'démocratie' – sans toutefois donner plus de pouvoir au demos –, les représentants de nos systèmes politiques n'ont pas seulement piégé le peuple qu'ils prétendaient servir, c'est la langue elle-même qu'ils ont trahie : comment désormais mettre à jour l'anti-démocratie des discours, des pratiques, des systèmes et des hommes politiques rangés sous l'étiquette de 'démocrates' ? Le glissement de sens qu'a connu le mot 'démocratie' constitue sans doute le principal coup de maître de la propagande politique moderne.

Comme il est déjà indiqué dans l'objection de Francis Duipui-Déri, la signification étymologique est importante aussi. Dans son sens premier, le Sénat est une assemblée de personnes âgées.

Etymologie : du latin senatus, conseil des anciens, de senex, vieux.

Dans l'Antiquité romaine, le sénat est le nom de l'assemblée politique. Sous les rois romains, il était composé de vieillards, chefs de grandes familles, choisis pour conseiller le roi, sauvegarder les coutumes et assurer les interrègnes. Sous la république romaine, le Sénat est devenu la plus haute instance de l'Etat avec des pouvoirs très étendus.

De nos jours, le Sénat désigne, dans un régime politique composé de deux assemblées (bicaméral), la Chambre haute du pouvoir législatif.

Même si nous acceptons que la sagesse est aussi caractéristique des Sénateurs, et donc pas seulement l'âge, alors la comparaison avec un panel désigné par tirage au sort ne correspond pas. Ils ne sont pas nommés grâce à leur sagesse, mais comme des 'égaux'. Ils sont une 'image' de la société.

Il est clair que la plupart des propositions d'un 'Sénat' désigné par tirage au sort ne sont que de la propagande afin d'indiquer un organe informatif ou délibératif qui n'a rien à voir avec les 'compétences' d'un 'Sénat'.

Ça doit donner aux participants l'aura de 'Sénateur' qui se réunissent dans la 'grandeur' du Sénat. Dans ce but, l'endroit est aussi important. C'est pour cette raison que nous proposons, à titre de comparaison, que le panel des citoyens tirés au sort se réunirait et mangerait les repas au réfectoire des sans-abris à Bruxelles (si cela était pratiquement possible). Cela montre de quelle influence nous parlons. De cette façon, le nombre de participants est aussi fixé par l'organisation du nombre de 'sièges' (littéralement). Ainsi, un nombre descriptif de citoyens qui pourrait demander une représentativité relative à sa compétence ne pourrait jamais être présent.

Un bon exemple de cette manipulation par nomenclature est la dénomination d'un panel informatif dans la province de Luxembourg: le '**Parlement** Citoyen Climat', qui, en utilisant le mot 'Parlement', insinue beaucoup plus de compétence qu'il n'a réellement.

Il est évidemment un plus grand honneur d'être appelé 'Sénateur' ou 'Parlementaire', même par tirage au sort, qu'être nommé « Membre du jury », mais c'est ainsi qu'on voit naître les premières manifestations d'influence, de manipulation et de corruption.

De plus, les propositions ne respectent rarement, voire jamais, les critères auxquels un panel (descriptif) 'représentatif' devrait respecter. La règle d'or, c'est qu'un panel désigné par tirage au sort doit être une image de la société, et doit la rester pendant toute la durée de la nomination. Seulement à cause de ces conditions, une nomination à long terme devient problématique et une participation volontaire est exclue.

<http://www.descolarisation.org/index.php/accueil/vraie-democratie>

*il ne faut **jamais donner le pouvoir** à ceux qui le veulent.*

Il est donc important de mettre l'initiative d'abord sur 'l'échelle d'Arnstein' pour évaluer correctement l'application, et ensuite pour déterminer le système de tirage au sort qui convient et un nom correcte.

Au cas où l'initiative tend à une 'application démocratique' (droit de décision législative), une application stricte des critères est nécessaire afin de ne pas discréditer les caractéristiques du tirage au sort.

Dans ce cas, un mandat à long terme est exclu parce que cela repose presque inévitablement sur la participation volontaire. Un mandat à long terme à un niveau politique supérieur apporte aussi inévitablement l'influence, la manipulation, le planning de carrière (effet de porte tournante) et la possibilité de corruption. L'inexpérience avec la réalité politique nuit aussi au panel citoyen.

Ce sont toutes des choses qui risquent d'annuler les caractéristiques intrinsèquement meilleures du tirage au sort et nous voulons les éviter par l'utilisation d'un système de tirage au sort correct. Évidemment, un panel mixte est aussi exclu car cela ne respecte aucun critère.

<https://equalitybylot.wordpress.com/2017/08/30/we-spent-almost-two-years-sitting-on-a-jury/#more-10211>

There has been some debate on this site regarding the optimal length of service for a political jury. On the one hand most of those chosen by lot to participate will have had very little political experience, and will need a period of induction and this has led to suggestions for a service period of up to 2 years with overlapping tenure, so that at all times there will be jurors who will have served for at least a year to help guide new inductees. On the other hand others (including myself) argue for short ad hoc juries, allotted for each legislative bill, in order to ensure ongoing representativity (i.e. to combat the risk of jurors 'going native').

However the discussion has always been from the perspective of the system rather than the participants who, it is assumed, will go back to their normal lives once their service period has ended. But evidence from a recent fraud trial suggests this may be difficult if the service period is for a year or more. Jurors rarely talk about their court-room experience but four out of the twelve participants in this case have revealed how difficult the transition back to civilian life has been (three of the original 15-strong allotment dropped out, suggesting negative outcomes for nearly one half of the original sequestration).

Translation: Il y a eu des débats sur ce site concernant la durée optimale du service pour qu'un jury politique. D'une part la plupart de ceux qui sont choisis par tirage au sort pour participer auront eu très peu d'expérience politique et auront besoin d'une période d'induction et cela a conduit à des suggestions pour une période pouvant aller jusqu'à 2 ans avec un mandat qui se chevauchent, ainsi qu'à tout moment là sera le taux de rendement qui aura servi au moins un an pour aider les nouveaux intronisés guide. En revanche, d'autres (dont moi-même) plaident pour courts jurys ad hoc, attribués pour chaque projet de loi, afin de garantir une représentativité en cours (c'est-à-dire pour lutter contre les risques des jurés 'va native').

Cependant la discussion a toujours été dans la perspective du système plutôt que les participants qui, on le

présume, va retourner à une vie normale une fois leur période de service est terminée. Mais la preuve récente procès d'une fraude suggère que cela peut être difficile si la période de service est pendant un an ou plus. Jurés rarement parlent de leur expérience de la salle d'audience, mais quatre sur les douze participants en l'espèce ont révélé comment la transition vers la vie civile a été difficile (trois de l'allotissement 15-forte originale ont abandonné, suggérant des résultats négatifs pour presque la moitié de la séquestration originale).

Si le 'Sénat' élu par tirage au sort est une commission de 'réflexion et de délibération', mais sans pouvoir législatif, il ne fait pas partie d'une évolution vers la démocratie. Cela ne veut pas dire qu'il ne pourrait pas être utile, mais cela n'appartient pas aux 'éléments démocratiques' qui caractérisent une démocratie ou qui sont nécessaires pour son fonctionnement, comme par exemple la liberté d'association et la liberté d'expression.

La plupart des panels désigné par tirage au sort auxquels on renvoie, et qui sont parfois utiles, ont donc une fonction dans la société qui est loin d'un pouvoir législatif (démocratie). Le nom doit donc être une image correcte du pouvoir et du but.

De bons exemples sont les panels qui ont été étudié par Dimitri Courant: le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (France), la Convention Constitutionnelle (Irlande) et les PubliForums du TA-SWISS (Suisse).

C'est pourquoi nous avons choisi le nom 'Jury', ce qui, dans le cas de notre proposition, définit mieux la fonction réelle (notre 'Jury' est, comme dans son application juridique, seulement convoqué quand il y en a besoin et il a un mandat à court terme avec droit de décision).

Etymologie: 'commission de personnes évaluatives'

Notre choix a aussi été déterminé parce que le « Sénat » élu n'a pas toujours une bonne réputation et est relié pendant des décennies à une institution superflue et chère où les politiciens trouvent une abri bien payés.

Dans la plupart des cas, un nom tel que 'Panel citoyen' suffira largement pour le but visé (information et délibération) et évitera ainsi la propagande par un nom suggestif, ce qui hypothèque aussi les futures initiatives.

<http://equal-partners.eu/actualites/panel-citoyen-bruxelles-résolution-mobilité>

"Make your Brussels Mobility", le panel citoyen organisé au sein du parlement bruxellois a publié une résolution ambitieuse sur l'avenir de la mobilité bruxelloise fin d'année 2017.

Un 'Sénat' mal conçu, (partiellement) désigné par tirage au sort, avec un nom suggestif, nous menace avec les mêmes expériences que nous avons dans le cas du 'plébiscite' (référendum à l'initiative du gouvernement), qui sert souvent comme argument contre 'l'initiative et le référendum' sur initiative populaire.

Paul Nollen

www.meerdemocratie.be

<https://www.democracy-international.org/direct-democracy-facts-arguments>

Téléchargement gratuit en 11 langues